



CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS

SOCIETES EN FORMATION

Je, soussigné, Anthony MAZZARESE
agissant en qualité de Responsable d'agence
du CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 2 037 713 591 EUR, dont le siège social est à
LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de
Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

Certifie par la présente que nous avons reçu la somme de 60,00 euros
(par chèque(s) / virement (s) (*) émis par Soixante €) (*Lettres et chiffres*)

Monsieur Joseph BEN HAYOUN

Né(e) le 09/05/70 à Marseille
et demeurant

288 rue d'Endoume
13007 Marseille

en sa qualité d'associé/fondateur de la société(dénomination) A.F. LE GERMAIN
société SAS (forme de la société) en formation, dont le siège social sera situé :

127 rue Sainte
13007 Marseille

pour être portée au compte spécial intitulé : « Société A.F. LE GERMAIN en formation /
souscriptions du capital ».

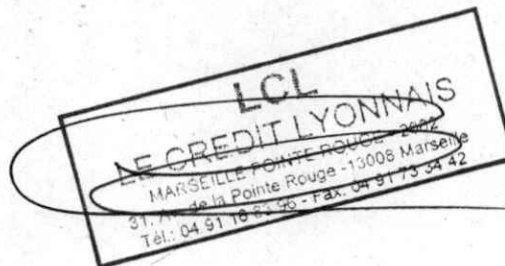
Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire
conformément à [l'article L 225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) / l'article L 223-7 du code de
commerce (SARL, EURL)] (*).

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait
ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Marseille
Le 21/03/24

(*) rayer les mentions inutiles





CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS
SOCIETES EN FORMATION

Je, soussigné, Anthony MAZZARESE
agissant en qualité de Responsable d'agence
du CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 2 037 713 591 EUR, dont le siège social est à
LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de
Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

Certifie par la présente que nous avons reçu la somme de 240,00 euros
(Deux cent quarante €) (*Lettres et chiffres*)
par chèque(s) / virement (s) (*) émis par

Madame Christine VENZONI

Né(e) le 28/02/69 à Marseille
et demeurant

10b rue Laurent Fauchier
13100 Aix-en-Provence

en sa qualité d'associé/fondateur de la société(dénomination) A.F. LE GERMAIN
société SAS (forme de la société) en formation, dont le siège social sera situé :

127 rue Sainte
13007 Marseille

pour être portée au compte spécial intitulé : « Société A.F. LE GERMAIN en formation /
souscriptions du capital ».

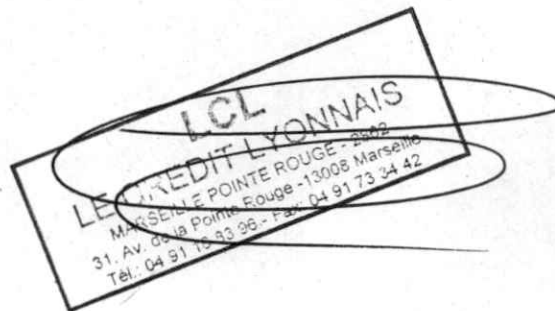
Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire
conformément à [l' article L 225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) / l'article L 223-7 du code de
commerce (SARL, EURL)] (*).

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait
ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Marseille
Le 21/03/24

(*) rayer les mentions inutiles





CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS

SOCIETES EN FORMATION

Je, soussigné, Anthony MAZZARESE
agissant en qualité de Responsable d'agence
du CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 2 037 713 591 EUR, dont le siège social est à
LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de
Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

Certifie par la présente que nous avons reçu la somme de 200,00 euros
(Deux cents €) (*Lettres et chiffres*)
par chèque(s) / virement (s) (*) émis par
Madame Marianne LECCIA

Né(e) le 14/01/49 à Marseille
et demeurant

62 quai du Port
13002 Marseille

en sa qualité d'associé/fondateur de la société(dénomination) A.F. LE GERMAIN
société SAS (forme de la société) en formation, dont le siège social sera situé :
127 rue Sainte
13007 Marseille

pour être portée au compte spécial intitulé : « Société A.F. LE GERMAIN en formation /
souscriptions du capital ».

Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire
conformément à [l' article L 225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) / l'article L 223-7 du code de
commerce (SARL, EURL)] (*).

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait
ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Marseille
Le 21/03/24

(*) rayer les mentions inutiles



